



ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX  
DE LOIRE-ATLANTIQUE

## **STOP AUX FERMETURES DE CLASSES DANS NOS COMMUNES RURALES**

Le 1<sup>er</sup> février 2023

**L'école rurale doit survivre dans nos campagnes. Les Maires Ruraux de Loire-Atlantique exigent un moratoire sur les fermetures de classes et d'écoles et un rendez-vous en urgence avec la rectrice d'académie sur ce sujet.**

**En Loire-Atlantique 29 communes rurales sont concernées sur les 43 fermetures qui seront présentées au vote du Comité du 8 février 2023 ( ABBARETZ, ASSERAC, AVESSAC, CONQUEREUIL, CROSSAC, DREFFÉAC, ERBRAY, LA BOISSIÈRE DU DORÉ, LA CHEVALLERAI, LA GRIGONNAIS, LA PLANCHE, LE BIGNON, LE LANDREAU, LOUISFERT, LUSANGER, MASSÉRAC, MESQUER, NOYAL-SUR-BRUTZ, PAIMBOEUF, PANNECÉ, PETIT-MARS, POUILLÉ-LES-COTEAUX, PRINQUIAU, RIAILLÉ, ROUGÉ, SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE, SAINT-VINCENT-DES-LANDES, SOUDAN, VAY)**

**Dans un contexte social tendu, où les zones rurales sont déjà fortement impactées par les déserts médicaux, l'éloignement des services publics et postaux, les difficultés de mobilités et de couverture numérique, ces fermetures ne sont pas entendables par les maires ruraux.**

**La forte mobilisation des périphéries et des campagnes sur les manifestations sociales actuellement devrait interpeller les pouvoirs publics et les administrations à être extrêmement attentifs à ces mesures très mal ressenties dans la population rurale.**

Les Maires Ruraux de Loire-Atlantique ont été alertés de la volonté de l'Education Nationale d'appliquer des critères qui aboutissent à une accélération des fermetures de classes et d'écoles rurales. Ces décisions unilatérales affectent la carte scolaire du monde rural, impactent l'aménagement du territoire décidé par les élus, alors même que le « soutien à la ruralité » est affiché comme une priorité par l'Etat.

Il ne peut y avoir un discours d'un côté et des actes qui s'en affranchissent.

Ils appellent le Gouvernement, en réflexion pour un Agenda rural II, à un moratoire sur les fermetures en attendant sa définition, alors que les propositions de l'Etat prévoient un « abaissement du seuil de fermeture de classe ou d'établissement ». La baisse du nombre de postes décidée dans la loi de finances pour 2023 ne doit pas pénaliser prioritairement les zones rurales en imposant aux élus et aux familles des regroupements forcés.

*La baisse des effectifs d'élèves touche le monde urbain et le monde rural. Pourquoi, quand les Directeurs académiques poursuivent le dédoublement des postes en zones denses, le monde rural doit payer le tribut d'une approche comptable déséquilibrée ?*

*Les Maires Ruraux, consultés par la Ministre Déléguée chargée de la ruralité, sur le futur Agenda rural promis voilà 7 mois par la Première Ministre, souscrivent à la volonté affichée officiellement par l'Etat de favoriser l'égalité devant l'offre scolaire. Elle passe par un droit à l'accès scolaire à proximité, et se voit rompue dès lors que l'on impose des contraintes de déplacements aux enfants des champs par des regroupements forcés.*

*Dans l'attente des décisions quant au futur Agenda Rural, les Maires Ruraux demandent la fin des décisions abruptes et a minima l'application par l'Etat de ses propres engagements dans le premier Agenda rural. Ils demandent à ce que, partout en France, en lieu et place des règles arithmétiques, les mesures 73 et 74\* que l'Etat s'était engagé à tenir, soient appliquées.*

*L'association des Maires Ruraux de Loire-Atlantique demandent, là où c'est nécessaire, à ce que Monsieur le Préfet favorise le dialogue avec le Directeur académique. Ils appellent les communes rurales à relayer cette action, en informant leur population de la démarche et en saisissant leur sous-préfet des cas locaux problématiques afin d'obtenir une rencontre et de favoriser le dialogue et la co-construction.*

*Les Maires Ruraux de Loire-Atlantique rappellent en outre la proposition, portée au national par l'AMRF, d'une révision du fonctionnement des Conseils Départementaux de l'Education Nationale (CDEN) et demande à ce que le Ministre de l'Education Nationale accélère la concertation qu'il a promise à ce sujet, depuis plusieurs mois, sans concrétisation à cette heure. Ils rappellent également les demandes d'un effectif maximal pour les classes multi-âges, de la prise en compte de l'allongement des déplacements domicile-école qui résulte d'une suppression d'école et de la continuité éducative.*

*L'Ecole rurale est une chance pour nos enfants car elle conjugue proximité et qualité de l'enseignement, contribuant au bon positionnement de notre système éducatif dans le monde.*

**Marie-Pierre GUERIN et Roch CHERAUD,**  
**Co-présidents AMR 44**

**Contact presse : 06 78 22 84 36**

**#macommuneestutile #ecole #agendarural**

*\*Pour mémoire : l'Etat, en 2021, s'est engagé dans les départements à « Prendre en compte les contraintes territoriales dans l'allocation nationale des moyens de l'Education nationale à travers la définition d'un indice d'éloignement » et à « Mieux prendre en compte les spécificités des "classes multi âges", notamment en matière de formation et d'accompagnement des personnels enseignants ».*